

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Relatif à l'accès à l'application MCP et à l'utilisation des données qui en sont issues

Utilisateur : personne ayant accès à l'application MCP et en charge de la collecte ou de l'analyse des données.

Données : données à caractère personnel recueillies dans l'application MCP. Elles comprennent :

- **Données Patients:** données pseudonymisées, relatives aux données sur les patients vus pendant les quinzaines MCP.
- **Données Utilisateurs :** données d'identification de l'utilisateur pour l'accès à l'application et données de connexion.

Les Utilisateurs locaux sont les médecins et équipes de santé au travail participant aux quinzaines. Les Utilisateurs locaux sont chargés de la collecte des Données, via l'application ou sous format papier ou informatique (fichiers excel).

Les Utilisateurs régionaux sont les MIRT et épidémiologistes régionaux. Ils sont chargés de la collecte (création des comptes des Utilisateurs locaux et le cas échéant saisie informatique des Données Patients) et de l'analyse régionale des Données.

Les Utilisateurs nationaux sont les agents de Santé publique France. Ils sont chargés de la collecte des Données des Utilisateurs régionaux et nationaux (et le cas échéant, saisie informatique des Données Patients) et de l'analyse des Données.

Pour rappel :

- ⇒ Santé publique France est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Données et l'application du programme de surveillance des MCP.
- ⇒ Santé publique France est responsable du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre des quinzaines MCP.
L'Utilisateur régional ou local est sous-traitant de Santé publique France pour la collecte.
L'Utilisateur régional est aussi sous-traitant pour l'analyse régionale des Données.
- ⇒ Les Données collectées et mises à disposition à travers l'application MCP sont confidentielles, à caractère personnel et couvertes par le secret professionnel :
 - Tout manquement à ce secret engage la responsabilité pénale de l'utilisateur (article 226-13 du code pénal).
 - Les atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques et les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données sont également sanctionnées par le code pénal (articles 226-16 et suivants, et 323-1 et suivants du code pénal).
- ⇒ Les accès à l'application et opérations effectuées sur les Données sont journalisés et conservés par Santé publique France pendant 12 mois à des fins de contrôle et d'investigation en cas d'infraction.

En accédant à l'application, l'Utilisateur s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Les login et mot de passe permettant l'accès à l'application sont confidentiels. Il est nécessaire d'en assurer la sécurité et de prendre toute mesure nécessaire contre leur divulgation ou leur communication à un tiers (personne non autorisée par Santé publique France à accéder aux Données).
- L'Utilisateur :
 - ✓ Traite les Données conformément aux instructions de Santé publique France.
 - ✓ Ne sous-traite pas les opérations de traitement qui lui sont confiées à un tiers sans en informer Santé publique France.
 - ✓ Lorsqu'il est en charge de leur collecte, veille à l'information préalable des personnes concernées et apporte son appui à Santé publique France pour la mise en œuvre des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de limitation des personnes concernées.
 - ✓ Assure la confidentialité des Données : l'Utilisateur ne peut pas divulguer, communiquer, diffuser les Données à un tiers, sans l'autorisation de Santé publique France.
 - ✓ Sous réserve des obligations liées à sa mission de collecte des données, s'abstient d'effectuer toute opération visant à réidentifier une personne physique.
 - ✓ Met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour assurer la confidentialité et la sécurité des Données.
 - ✓ Pour les Utilisateurs régionaux chargés de l'analyse des Données : les exports de données doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire pour la réalisation de l'opération confiée à l'Utilisateur. Les

exports sont sous la responsabilité de l'Utilisateur. Il s'assure de la mise en œuvre, pour leur conservation, des modalités de sécurité organisationnelles et techniques adaptées. Les exports ne doivent pas être conservés au-delà de la durée nécessaire à la réalisation de l'opération de traitement (analyse des Données) confiée à l'Utilisateur et doivent impérativement être supprimés à l'issue de sa mission et au plus tard à l'issue de la réalisation de cette opération (analyse des Données).

- ✓ Signale au plus vite, ou au plus tard dans l'heure suivant leur découverte ou suspicion, à Santé publique France (dpo@santepubliquefrance.fr), toute faille de sécurité ou violation des données suspectée ou avérée en lien relatif au dispositif de mise à disposition des données, et apporte son aide pour la mise en œuvre des mesures de gestion à cette faille ou violation.
- Pour les Utilisateurs régionaux chargés de l'analyse des Données : seules des données agrégées excluant tout risque de réidentification (absence d'individualisation, corrélation et inférence) peuvent faire l'objet d'une publication. Ces publications doivent respecter les engagements conventionnels convenus à cet effet avec Santé publique France.

Traitement de données à caractère personnel relatif à l'Utilisateur

L'accès à l'application MCP implique obligatoirement un traitement de données à caractère personnel, fondé sur la réalisation d'un intérêt légitime (assurer la sécurité de l'application), à partir des Données Utilisateurs.

Les comptes utilisateurs seront désactivés en cas de non-participation à quatre quinzaines consécutives.

L'Utilisateur peut exercer ses droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de ses données à caractère personnel auprès de mcp@santepubliquefrance.fr.